

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du **mardi 8 novembre 2011** à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

- Présidence :** M. Wolfgang HONEGGER
- Présents :** Mme Anne BOADA
Mme Carol BORLOZ-NEUFFER
M. Christophe FAVRE
M. Georg FEYER
M. Jean-Pierre GUEX
Mme Isabelle ISCH
M. Jean KELLER
M. Philippe LAGRANGE
Mme Erika MOTTIER
Mme Marie-France MUTILLOD
M. Marco REALINI
M. Georges RYCHNER
Mme Anne-Claude SEMON
Mme Elisabeth STALDER
Mme Fabienne UDRY
M. Virken VARTZBED
- Assistent :** M. François MAZENOD, Maire
M. Andréas BAUMGARTNER, Adjoint
M. Michel STALDER, Adjoint

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Taxe professionnelle communale 2012 (délibération)
5. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2012 (délibération)
6. Indemnités aux Maire et Adjointes (délibération)
7. Crédit d'engagement complémentaire pour le centre sportif de la Vigne Blanche (délibération)
8. Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir au chemin des Limites – tronçon route de Collex-chemin des Chênes (délibération)
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles
11. Huis clos (naturalisation)

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2011

M. RYCHNER demande que le procès-verbal soit imprimé recto-verso, par souci d'économie.

Ensuite, en page 29, il souhaite corriger une intervention de M. le Maire, concernant le Petit Malagny. Au 4^e paragraphe, la phrase, « M. MAZENOD dit souhaiter apporter ces conditions en tout état de cause dans ce dossier et a, en outre, consulté la Commission de l'aménagement du territoire & du tissu économique.» doit être changée de la façon suivante : « (...) et a, en outre, consulté la présidente de la Commission de l'aménagement du territoire & du tissu économique. ».

M. MAZENOD accepte cette modification.

Mme STALDER demande la correction, page 20, point 2 : Communications du Bureau du Conseil municipal, Jetons de présence. Au 2^e paragraphe, à l'intervention de M. GUEX : « En vertu de l'article 30v – et non u – de la Loi sur l'Administration des communes (LAC). ».

Mme UDRY précise que, concernant le Genthod Info, M. GUEX stipule, en page 23, qu'une nouvelle maquette sera présentée en septembre 2012. Il serait donc judicieux d'enlever le délai dans la phrase de M. MAZENOD, «qui précise que, jusqu'en janvier 2012, le Genthod Info continue à être publié sous la responsabilité du Maire. » par « jusqu'à la présentation de la nouvelle maquette. ».

M. MAZENOD approuve cette proposition.

Tenant compte de ces quelques modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Mme UDRY demande à intervertir deux points de l'ordre du jour afin de voter les indemnités du Maire et des Adjoints avant le budget.

L'ordre du jour est donc corrigé comme suit :

5. Indemnités aux Maire et Adjoints (délibération)

6. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2012 (délibération)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

3. Communications de la Mairie

M. MAZENOD informe :

Personnel

M. Stéphane BARATELLI s'est marié le lundi 7 novembre à la mairie de Carouge.

Notre secrétaire générale, Mme Bernadette BACELLI, quittera ses fonctions le 31 juillet 2012, après 17 ans de service. Son remplacement fera l'objet d'une mise au concours en utilisant les services d'une société spécialisée dans ce genre de recherche.

SIG

Après avoir reçu M. BOICHAT, chargé de clientèle aux SIG, l'Exécutif s'est déclaré favorable à la libération du marché de l'électricité.

En outre, dans un courrier reçu en mairie le 17 octobre, les SIG attirent l'attention des autorités sur les nouvelles obligations en matière d'éclairage public et d'illumination, conformément à la loi sur l'énergie (L230). Les SIG confirment que la prestation d'audit énergétique est incluse dans le forfait SIG lumière et correspond aux exigences de cette loi.

Radon

Le Service de toxicologie de l'environnement bâti a transmis les résultats de mesure du Radon (gaz rare) dans nos établissements scolaires à l'aide de capteurs passifs. Les valeurs mesurées pour une salle de classe au premier étage de l'école (48 Becquerels par mètre cube) et pour la salle du parascolaire (59 Bq/m³) sont bien en dessous de la valeur limite de 1000 Bq/m³, et en dessous des nouvelles normes internationales de santé publique de 300 Bq/m³.

Places de parking

Suite à une demande des services de l'Etat, un inventaire des places de parking à usage public a été mené par le service de voirie. Aujourd'hui, la commune compte 283 places voitures, 4 places pour personnes en situation de handicap, 21 places motos et 35 places vélos.

Charte 3D

Dans le cadre du salon ITU TELECOM WORLD'11 tenu à Palexpo, et suite à l'intervention de Mme la Conseillère d'Etat Michèle KUNZLER, M. le Maire a signé, le 26 octobre, la charte d'éthique de la 3D. Cette charte garantit la crédibilité des représentations en 3 dimensions, la transparence des données, l'échange et le partage. Concrètement, l'administration publique a besoin de données d'images qui ne travestissent pas la réalité, afin de se prémunir de prises de décisions insuffisamment fondées ou même inadéquates. A son origine, la charte a été signée à Monaco le 4 février 2010 sous le haut patronage de S.A.S le Prince Souverain.

Pierre-Grise

Le bâtiment principal de l'institution de Pierre-Grise a fait l'objet d'une rénovation importante (Fr. 6'000'000.00). Une cérémonie officielle a réuni, le mardi 18 octobre, 160 personnes dont les conseillers d'Etat Charles BEER et François LONGCHAMP et l'Exécutif de Genthod *in corpore*. L'occasion de se rappeler le legs à l'Hospice général par Mme WENGER, épouse de Jean WENGER, maire de Genthod de 1927 à 1947, qui voulait que sa demeure résonne de cris d'enfants qu'elle n'avait pas eus. Genthod accueille les pensionnaires de Pierre-Grise à la fête des promotions et certains suivent les cours à l'école.

Centre sportif de la Vigne Blanche

Le décompte final du centre sportif de la Vigne Blanche n'est jamais entré officiellement en Mairie. M. le Maire le fait circuler pour information.

Séances de commissions

M. le Maire rappelle que les séances de commissions ne sont pas publiques. Tout employé communal invité à y participer ne reste que pour la partie le concernant, en favorisant des séances à 18h30 pour minimiser la majoration des heures.

Château de Genthod

Dans l'optique de la prochaine commission des bâtiments sur la rénovation du château de Genthod, M. le Maire remet à chaque conseiller municipal un exemplaire de la plaquette « Sauver le château de Genthod », publiée en 1974 et rééditée en 1990.

Chantier du centre communal polyvalent

La Commission des Bâtiments a décidé de faire installer, au milieu du chantier du centre communal polyvalent, un appareil photos relié à un site web. Il ne s'agit pas d'une caméra « d'espionnage », mais d'un outil de prise d'images rendant compte de la progression du chantier.

Tréteaux de Genthod

M. STALDER informe que la Commune a décerné les prix pour la décoration des stands. Les trois gagnants sont : Les P'tits Loups et la Paroisse protestante, premiers ex-aequo et, ensuite, le Club ABC. Il a été décidé de réitérer l'opération pour la prochaine édition des Tréteaux.

Vigne Blanche

La patinoire sera installée pour le 26 novembre et un apéritif inaugurera cette ouverture. Un *tous-ménages* est à l'impression. En guise de nouveautés : des couvertures permettront, pour les parents, d'attendre leurs enfants « au chaud », et il y aura également des boissons et des friandises pour petits et grands.

Tribune Rives-Lac

M. STALDER succède à M. SCHMULOVITZ pour le Groupement du journal Rives Lac, un journal des communes qui jouxtent le lac. Le Groupement se réunit une fois par année. Merci aux conseillers municipaux de donner toutes les informations nécessaires à la correspondante de la commune.

Gestion et évacuation des eaux pluviales et usées du Grand et du Petit Malagny

M. BAUMGARTNER informe qu'au Petit Malagny le problème de la future construction de CHRONO IMMOBILIER SA réside dans l'évacuation des eaux usées, probablement dirigées sur le chemin des Troiselles, en sous-capacité. Il faudrait reconstruire le collecteur, même s'il est privé. La Commune prendrait en charge ces travaux. Il serait donc prévu de reprendre les eaux pluviales du chemin de la Pralay et de les diriger sur le chemin des Troiselles. Quant au Grand Malagny, il sera probablement aussi réaménagé. Toutes les eaux usées partiront sur la route de Malagny en direction de la route des Fayards. Ces deux cas sont transmis pour étude à la commission du génie civil.

M. MAZENOD précise que la Commune est sous pression des promoteurs. Sans décision de la part de Genthod, pas d'autorisation de construire. Ces problématiques sont à discuter en commission du génie civil.

M. HONEGGER demande s'il existe déjà une estimation des coûts.

M. BAUMGARTNER répond que, pour l'heure, rien n'est encore estimé.

4. Taxe professionnelle communale 2012 (délibération)

Vu l'article 30, al. 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 100%.

Mise au vote, cette délibération est acceptée par 14 voix et 1 abstention

M. MAZENOD précise qu'à long terme la taxe professionnelle va disparaître. Certains Etats l'ont déjà supprimée. A titre d'information, la valeur qui serait engendrée si la commune appliquait cette taxe, équivaldrait à la valeur d'un centime, soit environ Fr. 350'000.00 pour 76 personnes morales de la commune qui y contribuent. De plus, cette opération coûte, puisqu'une personne y est employée.

5. Indemnités aux Maire et Adjointes (délibération)

M. MAZENOD soulève, comme il l'a expliqué en commission des finances élargie, qu'il s'agit de régulariser une pratique au niveau de l'Exécutif qui touchait un 13^e salaire inscrit sous la rubrique « dédommagements » et qui est désormais inséré dans le salaire annuel (x 13). Cependant, une délibération est nécessaire pour avaliser, non une augmentation, mais un changement d'écriture dans le budget.

M. HONEGGER donne lecture de la délibération :

Vu l'article 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, le Conseil municipal décide d'approuver le montant de Fr. 143'000.00 au compte 020.300 du budget de fonctionnement pour 2012.

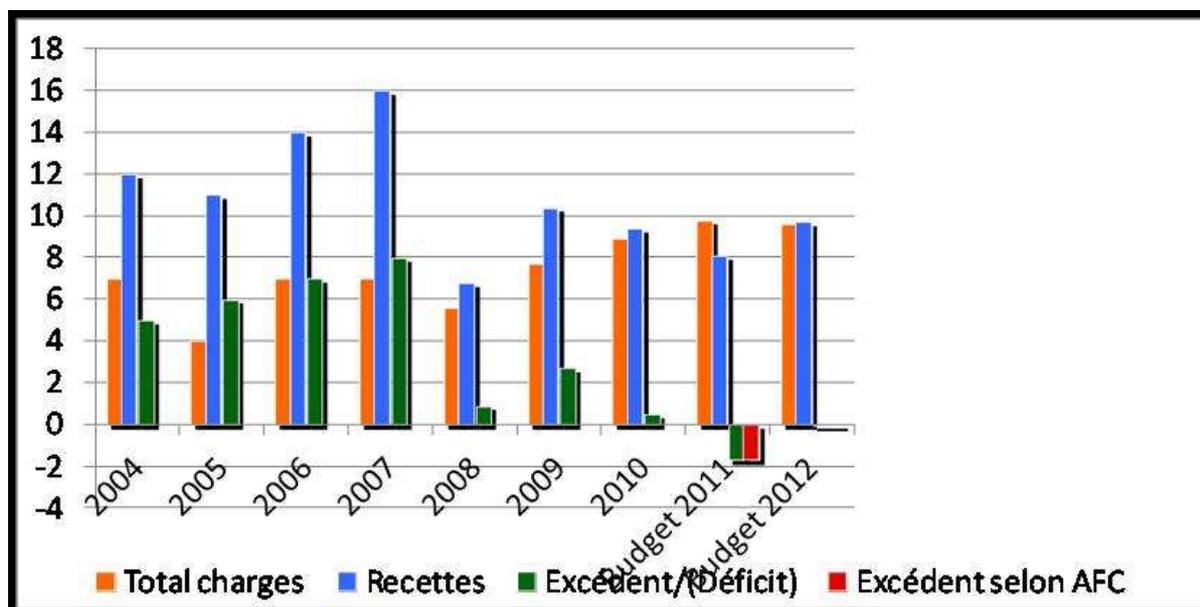
Mise au vote, cette délibération est approuvée par 15 voix

6. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2012 (délibération)

M. KELLER présente les chiffres du budget 2012 approuvés préalablement par la Commission des finances :

Evolution historique

Après un budget 2011 négatif, 2012 prévoit un retour à l'équilibre par un solde positif de Fr. 63'000.00. La situation, ces dernières années, a été bonne. Cependant, la Commune devra, peut-être, s'attendre à des rentrées fiscales moins importantes.



Comparaison avec les budgets précédents

Frs. Milliers	2010	Réalisé 2010	2011	2012
Total Charges	7'040	8'882	9'779	9'627
Total Revenus	7'490	9'386	8'112	9'690
Excédent / Déficit	450	503	(1'667)	63

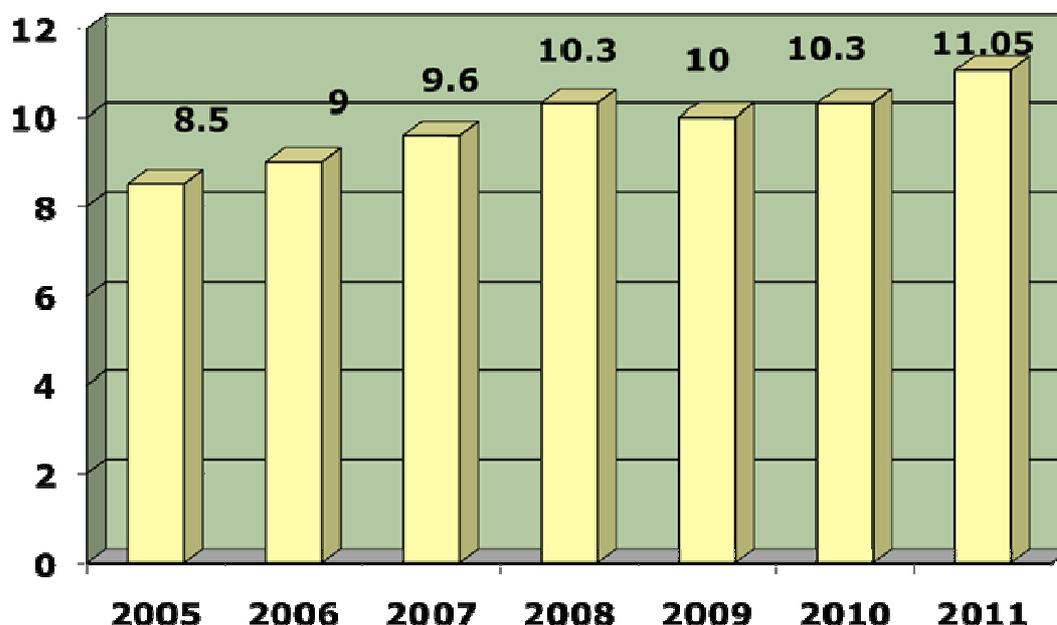
Croissance des charges hors amortissements

Les charges sont en augmentation de 2.7% par rapport au budget 2011. Ceci est dû, notamment, à l'accroissement des charges liées aux efforts d'investissements.

'000 Frs.	2010 budget	2010 réalisé	2011 budget	2012 budget	Var en %
Mairie	1'734	1'815	2'094	2'011	-4.0%
Commissions	3'155	3'273	3'150	3'374	+7.5%
Dépenses	4'889	5'088	5'244	5'385	+2.7%
Amortissements	1'425	1'760	1'810	2'236	+23.5%
Charges	6'314	6'848	7'054	7'621	+8.0%

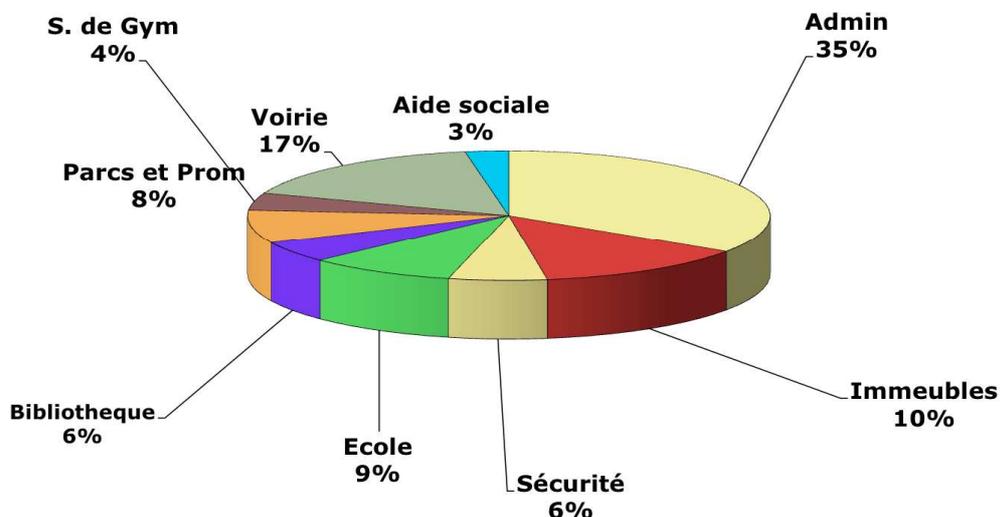
Politique salariale - Evolution des postes

Sur proposition de la Mairie, la Commission a accepté une adaptation des salaires en 2012, soit + 1.5% pour 11.05 postes (représentant 17 employés, dont 6 à plein temps).



Répartition des charges salariales

Cette répartition n'a pas changé de manière substantielle. Les chiffres restent identiques et stables.



Commissions :

Quant au budget des commissions, la Commune s'est dotée d'une nouvelle commission : Culture & bibliothèque. La commission des bâtiments représente la part la plus importante au niveau du budget, puisque les engagements sont importants, notamment avec la construction du centre communal polyvalent.

Commissions	2010 budget en milliers Frs.	2010 réalisé en milliers Frs.	2011 budget en milliers Frs.	2012 budget en milliers Frs.
Sécurité publique	236.0	236.1	251.5	265.3
Bâtiments	260.0	272.3	222.0	402.0
Scolaire (& bibliothèque)	243.0	245.9	252.5	216.0
Culture & bibliothèque	Nouvelle commission			368.5
(Culture,)Sports & loisirs	585.2	674.1	558.5	356.5
Affaires sociales & naturalisations	684.0	669.9	716.0	707.0
Génie civil	370.0	344.0	350.0	340.3
Environnement	776.4	830.9	762.4	718.4
Total commissions	3'154.6	3'273.2	3'112.9	3'374

Evolution des dépenses budgétées pour 2012 par les commissions par rapport à 2011: + 3.9%
 Une nouvelle nomenclature, notamment due à la fusion de deux commissions, prévoit donc une légère baisse.

	SECURITE PUBLIQUE	+5.0%	
	BATIMENTS	+81.0%	
Nouvelle nomenclature	SCOLAIRE ET BIBLIOTHEQUE	-15.0%	+ 12,3 %
	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE	N/A	
	CULTURE, SPORTS & LOISIRS	-38.9%	
	AFF. SOCIALES ET NATURALISATIONS	-1.0%	
	GENIE CIVIL	- 3.0%	
	ENVIRONNEMENT	-6.0%	

Amortissements 2012

Le plan est défini comme suit :

M. MAZENOD confirme l'importance des investissements, à savoir Fr. 10'164'000.00. Ce chiffre est obtenu en fonction des paramètres reçus. Quant aux amortissements, ils sont de Fr. 2'235'555.00 dont le détail figure ci-après.

Amortissements

AMORTISSEMENTS 2012		
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
- TRANSF. SALLE COMMUNALE	/05.143.15	75 395,00
- REFECTION TOIT ANCIENNE MAIRIE	/05.143.16	13 660,00
- REFECTION FACADES MAIRIE	/05.143.19	18 000,00
- PARCELLE 563 (PROKESCH-MOSER)	/05.140.06	39 550,00
CENTRE COMMUNAL : Crédit d'étude + Investissement		535 000,00
AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE	050.143.22	50 000,00
TOTAL		731 605,00
ETUDE CENTRE VOIRIE POMPIERS		
	/140.503.21	8 000,00
TOTAL		8 000,00
PROTECTION CIVIL, PC Valavran		
	/05.143.08	4 735,00
TOTAL		4 735,00
RENOVATION ECOLE		
PAVILLON SCOLAIRE		37 549,20
RENOVATION TOITURE		122 704,00
TOTAL		160 253,20
TELERESEAU		
TELERESEAU	/05.149.00	87 065,00
TELERESEAU CC		25 000,00
TOTAL		112 065,00
TRANSF.ANC.SALLE DE GYM/ECOLE		
	/05.143.14	80 575,00
NOUVELLE SALLE DE GYM	/05.143.11	199 855,00
HALLE GONFLABLE TENNIS	/05.143.17	50 000,00
CENTRE SPORTIF VIGNE BLANCHE	/05.152.02	70 000,00
PONTON DU SAUGY		16 000,00
STADE MARC BURDET (PART GENTHOD)		22 750,00
TOTAL		439 180,00
AMENAGEMENTS CARREFOURS		
MODERATION TRAFIC RTE DE RENNEX	/05.141.27	15 828,80
BALAYEUSE	/05.141.28	16 186,70
PISTE CYCLABLE RTE DE COLLEX	/05.146.04	21 000,00
REFECTION CHEMIN DE LA PRALAY	/05.141.29	25 950,00
MODERATION TRAFIC RTE DE MALAGNY	/05.141.30	38 000,00
ECLAIRAGE MONT ROSE, SAUTOIR D'OR, MOISSONS	/05.141.32	33 000,00
REAMENAGEMENT CHEMIN DE CHENES	/05.141.33	30 000,00
LUMINAIRES CHEMIN DE LA PRALAY	/05.141.34	16 000,00
REFECTION QUARTIER DE LA CHENA	/05.141.35	12 000,00
AMENAGEMENT CHEMIN DE LA MAIRIE	/050.141.41	41 150,00
TROTTOIR PRE-ROSET	/050.141.37	17 000,00
RENNEX:TROTTOIR-RALENT-ECLAIRAGE	/050.141.38	13 500,00
CHEMINEMENT PIETONS & CYCLES MALAGNY	/050.141.42	21 000,00
REAMENAGEMENT ESPLANADE DE LA GARE	/050.141.39	42 500,00
ROUTE DU CREUX-DE-GENTHOD	/050.141.40	30 200,00
ROUTE DU SAUGY	050.141.43	23 500,00
RETELEMENT & ECLAIRAGE POUGNY		51 300,00
	/050.141.45	48 000,00
TOTAL		496 115,50
COLLECTEUR CH. ROSET/PRALAY/PIERRE GRISE		
	/05.141.21	103 080,00
COLLECTEUR RTE DE COLLEX	/05.141.26	80 780,00
COLLECTEUR CH. POUGNY/PRE-FELIX	/050.141.31	43 000,00
COLLECTEUR MONT-ROSE, SAUTOIR D'OR, MOISSONS	/05.141.36	56 740,00
TOTAL		283 600,00
TOTAL AMORTISSEMENTS		2 235 555,00

Investissements

Le plan d'investissements de Fr. 10'164'000.00 pour 2012 est marqué essentiellement par les bâtiments, avec le centre communal, notamment.

Centre communal	CHF 5 mio
Rénovation toiture	CHF 4 mio
Chemin de la Pralay	CHF 184K
Sauvetage Genthod Bellevue	CHF 800K
Ralentisseur Valavran	CHF 180K

Commentaires

- L'augmentation des charges est essentiellement liée aux investissements importants effectués dans la commune ;
- Les revenus sont très dépendants d'un rattrapage d'impôt liée à l'imposition des sociétés ;
- Une reclassification des amortissements immobiliers en patrimoine financier aide la commune pour 2012.

Processus budgétaire

Un grand effort de transparence a été fait par la Mairie :

- Communication des chiffres aux commissions;
- Transmission de l'extrait du grand livre aux présidents de commission;
- Une refonte du processus pourrait être envisagée pour 2013 en fonction de l'expérience de chacun.

Recettes fiscales

M. MAZENOD prend la parole :

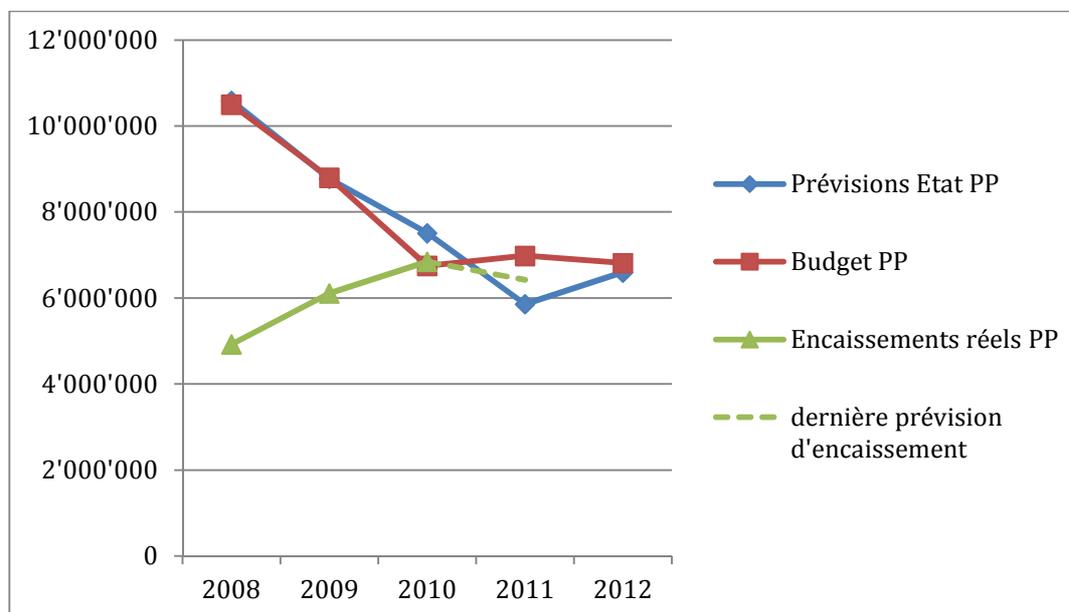
Les budgets se basent sur les prévisions de recettes fiscales communiquées par l'Etat. Pour les personnes physiques, entre septembre 2008 et septembre 2011, les prévisions ont fortement diminué en passant de Fr. 10'500'000.00 à Fr. 6'800'000.00, alors que les encaissements réels ont crû de Fr. 4'900'000.00 à Fr. 6'800'000.00, avec des dernières prévisions de Fr. 6'400'000.00 pour 2011 et Fr. 6'800'000.00 pour 2012.

Quant aux personnes morales, les prévisions, qui stagnaient à moins d'un demi million de francs ne reflétaient pas du tout les encaissements réels. Les prévisions ont été revues dernièrement à la hausse (Fr. 2'000'000.00), tant pour 2011 que 2012. Cette information paraîtra dans Genthod Info.

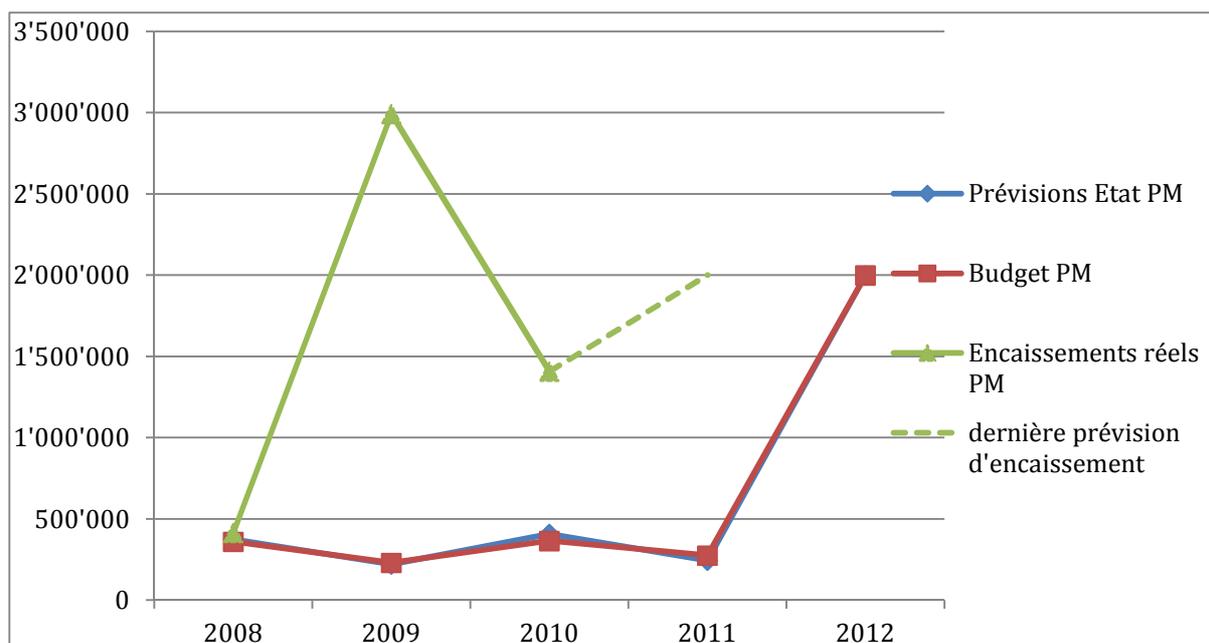
Il y a une année, en septembre 2010, lors de l'établissement du budget 2011, les prévisions n'étaient que de Fr. 245'000.00, ce qui avait conduit à un budget déficitaire. Huit mois plus tard, en mai 2011, ces prévisions ont donc été revues à la hausse (Fr. 2'000'000.00). L'avenir nous dira si cela se confirme. Le Département des finances de l'Etat de Genève fait de gros efforts et affine sans cesse les prévisions des recettes fiscales. Elles sont communiquées plus souvent que par le passé, comme on le voit dans les tableaux suivants.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 NOVEMBRE 2011

	2008	2009	2010	2011	2012
Prévisions Etat PP	10'589'650	8'778'000	7'510'750	5'858'875	6'596'175
Budget PP	10'500'000	8'800'000	6'750'000	6'983'000	6'815'000
Encaissements réels PP	4'925'104	6'108'736	6'845'536	6'423'400	<i>dernière prévision d'encaissement en italique</i>



	2008	2009	2010	2011	2012
Prévisions Etat PM	373'650	220'300	407'650	245'000	2'000'000
Budget PM	360'000	230'000	365'000	275'000	2'000'000
Encaissements réels PM	415'164	2'993'154	1'408'037	2'000'000	<i>dernière prévision d'encaissement en italique</i>



Budget des Groupements intercommunaux

Le budget 2012 est réparti comme suit :

BUDGET 2012 DES GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX	
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DECHETS DES TUILERIES	12 662
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA VIGNE BLANCHE	130 000
CRECHE INTERCOMMUNALE « LES 4 SAISONS »	235 000
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LE BÂTIMENT DE LA CRECHE	10 000
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL STADE MARC-BURDET	85 000

Mme UDRY demande s'il est prévu un budget pour la crèche intercommunale.

M. MAZENOD répond que, pour l'heure, rien n'est budgété.

M. FEYER fait part de la position du Groupement des intérêts de Genthod (GIG).

« Le GIG constate que, même si l'excédent est faible, celui-ci est positif. Il en résulte qu'après l'adoption du budget 2011 déficitaire, celui de 2012 est revenu dans les « chiffres noirs ».

La forte augmentation – environ Fr. 600'000.00 – du poste « Amortissements » est absorbée par l'augmentation estimée des revenus. Par ailleurs, cette augmentation est provoquée par des investissements – construction du centre communal et isolation de l'école – que le GIG juge particulièrement bénéfiques pour Genthod.

Les postes importants pour le GIG : « Offres sociales pour les communiens, aide au Tiers-monde, défense de l'environnement, soutiens aux activités de proximité et aux sociétés locales, manifestations culturelles, etc. » ont pu être maintenus à leur niveau antérieur. Nous nous en réjouissons et nous espérons qu'il sera de même dans le futur.

Le poste 340.318.03, « Vigne Blanche », pose quelques questions :

Cependant, persuadés que le nouvel Exécutif, le nouveau Conseil administratif, et les nouveaux représentants de la commune au comité de la Vigne Blanche auront à cœur de régler les problèmes rencontrés de manière transparente, nous ne reviendrons pas sur ce poste cette année. Ainsi, le GIG accepte le budget 2012. ».

Mme UDRY fait part de la position du Parti démocrate chrétien de Genthod :

« Le Parti démocrate chrétien de Genthod (PDC) va accepter le budget tel qu'il est présenté.

Ce budget est équilibré par une comptabilisation des amortissements hors du budget de fonctionnement, grâce à la compréhension de l'Etat. Mais les deux prochaines années, au moins, s'annoncent difficiles au niveau des rentrées fiscales. De ce fait, le PDC demande une tenue rigoureuse du budget 2012 et ne souhaite pas une augmentation du budget importante à l'avenir. En ces temps de crise économique, il faut travailler dans l'anticyclique, et investir au plus fort de la crise, mais il est nécessaire de bien réfléchir aux investissements futurs.

Le PDC de Genthod est favorable à préserver pour cette année, un centime additionnel à 25 tout en restant extrêmement prudent dans les dépenses et demande que le Conseil municipal soit alerté des dépassements au fur et à mesure de l'année, tout comme des prévisions cantonales des revenus en cas de variation à la hausse ou à la baisse. ».

M. KELLER remercie, via le Parti Libéral-Radical (PLR) de Genthod, ces intervenants pour cet inventaire. Il remercie la Mairie pour son grand travail de collaboration et de transparence. Afin que les progrès faits soient entérinés, il faut rester néanmoins très prudents sur les rentrées fiscales vu la situation économique et la fragilité des contribuables. Le PLR propose de voter le budget.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1. lettres a) b) et g) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1987,

vu le budget administratif pour l'année 2012, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 octobre 2011,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 9'627'352.00 aux charges et de Fr. 9'690'500.00 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 63'148.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 25 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 10'164'000.00 aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 10'164'000.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 2'235'555.00, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr. 7'928'445.00, le Conseil municipal décide,

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de Fr. 9'690'500.00 aux revenus et de Fr. 9'627'352.00 aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 63'148.00.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 25 centimes.*

Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité

M. MAZENOD remercie le Conseil municipal d'avoir voté le budget 2012. La décision est importante. Dans six mois, chacun des conseillers municipaux recevra les extraits du grand livre par commission afin de suivre la progression des dépenses.

7. Crédit d'engagement complémentaire pour le centre sportif de la Vigne Blanche (délibération)

M. MAZENOD confirme la demande de la Surveillance des communes de régulariser une situation provoquée par la construction d'un parking qui n'avait pas fait l'objet d'une délibération. Il rappelle que les Conseils municipaux de Genthod et Bellevue ont accepté le principe d'un centre intercommunal. M. le Maire fait circuler le décompte final de la construction du centre sportif de la Vigne Blanche, daté de juillet 2009 et rentré ces jours officiellement en Mairie. Concrètement, Bellevue a construit son cimetière pour ses communiens. Genthod ne paie pas la construction du parking du cimetière – cela est pris en charge par Bellevue – mais seulement celui du centre sportif, à raison de moitié avec Bellevue. A la demande donc de la Surveillance des communes, il est dès lors nécessaire de voter ou non sur cette régularisation.

Délibération

Vu les articles 30, al.1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu le crédit d'engagement de Fr. 2'100'000.00 voté par le Conseil municipal le 15 mai 2007, représentant la participation de la Commune de Genthod à la construction du centre sportif de la Vigne Blanche, approuvé par arrêté du Conseil d'Etat en date du 19 septembre 2007 pour un montant de Fr. 2'100'000.00, vu que le total des travaux s'est élevé à Fr. 2'278'375.54, vu qu'il en résulte un excédent de dépense de Fr. 178'375.54 représentant le 50% du coût de construction du parking du centre sportif de la Vigne Blanche, non prévu lors du vote du crédit d'investissement initial, vu la présentation du dépassement à la Commission des finances le 18 octobre 2011 par M. le Maire, vu le préavis favorable de la Commission des finances, par 4 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, sous réserve que les membres de ladite commission reçoivent le détail des comptes avant la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2011, le Conseil municipal décide :

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 178'375.54 pour couvrir le dépassement représentant la part de la Commune de Genthod à la construction du parking attenant au centre sportif de la Vigne Blanche.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif, sous la nature 152 intitulée « prêts et participations aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun ».*
3. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 mai 2007, soit au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 34-331 jusqu'en 2037.*

Mise au vote, cette délibération est approuvée par 9 voix et 6 abstentions

8. Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir au chemin des Limites – tronçon route de Collex-chemin des Chênes (délibération)

M. BAUMGARTNER explique, en préambule, que la précédente législature s'est mise d'accord pour ouvrir un crédit d'investissements et créer un trottoir depuis l'Espace santé pour rejoindre le chemin piétonnier, chemin des Chênes. Comme il est situé à 98% sur Bellevue, c'est elle qui a patronné le projet. Bellevue a donc voté un crédit, en date du 7 avril 2011, et sa commission du génie civil a accepté de le réaliser en matière recyclée du Salève. Mais Genthod a demandé un revêtement – goudron enrobé beige – pour rejoindre les chemins qui seront déjà aménagés dans cette matière, d'un coût total de Fr. 30'000.00, pris en charge pour moitié par Genthod et Bellevue. Ce qui ramène la somme initiale de Fr. 420'000.00 à Fr. 450'000.00. Bellevue doit donc rajouter Fr. 15'000.00 de supplément à sa délibération.

Délibération

Vu la volonté des autorités communales de Genthod et Bellevue de sécuriser, par la réalisation d'un trottoir, une zone de plus en plus utilisée par les riverains, vu le projet réalisé par le Bureau Ingénieurs Civils et Environnement SA, vu la présentation du projet à la Commission du génie civil le 12 avril 2011, laquelle s'est déclarée favorable, à l'unanimité, pour autant que le revêtement soit réalisé en goudron,

vu le coût total des travaux estimé, dans un premier temps, à Fr. 420'000.00, auquel il convient d'ajouter une plus-value de Fr. 30'000.00 pour le revêtement choisi par la Commune de Genthod, vu l'accord de la Commune de Bellevue pour la prise en charge, pour moitié, du montant total des travaux, vu le préavis favorable (6 voix pour et 1 abstention) de la Commission des finances du 18 octobre 2011, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :

- 1. D'approuver le projet intercommunal de réalisation d'un trottoir au chemin des Limites sur le tronçon route de Collex – chemin des Chênes pour un coût total de Fr. 450'000.00 répartis à parts égales entre Genthod et Bellevue.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 225'000.00 correspondant à la part de Genthod pour la réalisation de ces travaux, soit Fr. 210'000.00 plus Fr. 15'000.00 de plus-value pour le revêtement en goudron.*
- 3. De subordonner l'ouverture de ce crédit à l'acceptation d'une délibération similaire par la Commune de Bellevue.*
- 4. De comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif.*
- 5. D'amortir le montant de Fr. 225'000.00 nets au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 62.331 de 2012 à 2031.*

Mise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité

Mme MOTTIER demande, au nom du Parti démocrate chrétien de Genthod, le prolongement de ce trottoir du carrefour chemin des Chênes-chemin des Limites jusqu'au chemin de La Fouine, qui compte 48 villas, sur une distance d'environ 100 mètres, ceci pour des raisons évidentes de sécurité des piétons et des riverains. Elle demande un projet d'étude de la commission du génie civil.

Le projet est renvoyé à la commission du génie civil.

9. Propositions de la Mairie

M. MAZENOD demande si Mme MATTHEY-DORET, juriste, venue donner une conférence-formation aux nouveaux conseillers municipaux sur les devoirs et responsabilités, ne pourrait pas revoir le règlement du Conseil municipal. En effet, il date de 1987 et présente quelques défauts. Après son élaboration, il faudrait que le Conseil municipal vote tous les articles, un à un, certains devant être débattus. Si le Conseil municipal n'est pas opposé, M. MAZENOD demandera à Mme MATTHEY-DORET de soumettre une offre à la commune.

M. GUEX précise que ce règlement est subsidiaire à la LAC et qu'après l'avoir étudié, il avait alors constaté plusieurs différences et reprises. Il propose de l'abroger, selon la LAC, ce qui serait plus économique.

Mme MUTILLOD dit que, comme le travail a déjà été fait par Mme MATTHEY-DORET, laquelle connaît très bien le règlement, cela devrait donc ne pas nécessiter davantage de temps.

M. RYCHNER ajoute qu'un règlement donne une couleur plus locale à une loi et cela permet d'avoir quelques règles propres mais non précisées dans la loi.

M. STALDER tend dans le même sens que M. RYCHNER. Il serait bon de « coller » à la loi et de préciser les choses pour que cela ne devienne pas une deuxième loi. Un juriste serait indispensable et, comme la commune n'a pas de juriste, il est donc nécessaire de demander ce travail à une personne externe.

M. RYCHNER précise un élément intéressant avancé par Mme MATTHEY-DORET lors de sa présentation : les procès-verbaux de décision sont non conformes à la loi. Il faut éclaircir ce point rapidement, car l'intitulé est juridiquement faux. Il est bon de corriger cela pour être conforme à la procédure.

Mise au vote, la proposition de confier la révision du règlement du Conseil municipal à Mme MATTHEY-DORET, puis de le soumettre au Conseil municipal, est approuvée par 14 voix et 2 abstentions

10. Propositions individuelles

Bains du Saugy

Mme STALDER revient sur le réaménagement des Bains du Saugy :

« Au nom du Groupe Libéral-radical, je voudrais revenir sur la proposition de M. RYCHNER présentée lors du dernier Conseil municipal concernant le réaménagement des Bains du Saugy.

A la suite d'un débat très animé et quelque peu confus, il a été décidé de créer une sous-commission ad hoc regroupant les présidents et vice-présidents des commissions du génie civil, de l'aménagement du territoire & tissu économique et sports & loisirs. Or, il s'avère que cette sous-commission, composée de 6 membres, n'est pas représentative des forces politiques en présence (3 membres du PLR, 2 du GIG et 1 PDC). Par ailleurs, il convient de relever que cette sous-commission n'est pas valablement constituée puisqu'elle ne comporte ni président, ni vice-président en son sein.

En outre, nous considérons que ce projet relève de la compétence de la commission de l'aménagement du territoire & tissu économique.

Cela étant, nous demandons la dissolution de cette sous-commission ad hoc et le renvoi à la commission de l'aménagement du territoire compétente en la matière. ».

M. GUEx remarque que la sous-commission Genthod Info a désigné trois personnes. Ensuite, la commission a décidé, de manière interne, qui en est le président. Il ne comprend pas ce point de vue.

M. KELLER répond que la commission de l'aménagement du territoire & du tissu économique est compétente en la matière. Il n'y a que cette dernière commission qui peut donner son point de vue. Bien sûr, la sous-commission proposera un projet à l'ensemble du Conseil municipal.

Mme SEMON comprend l'idée de réfléchir en commission de l'aménagement du territoire & du tissu économique, mais cela aura des implications au niveau du génie civil. Il est dès lors logique d'impliquer le président de cette dernière commission, qui peut donner son point de vue. Bien sûr, cette sous-commission proposera un projet à l'ensemble du Conseil municipal.

M. KELLER insiste sur le rôle de la Commission de l'Aménagement du territoire & du tissu économique.

Mme SEMON regrette de devoir revenir en arrière sur cet objet, car une date de réunion de travail est déjà réservée.

Mme STALDER répond que le président de la commission du génie civil fait partie de la commission de l'aménagement du territoire & du tissu économique. Il aura l'occasion de se prononcer sur ce sujet.

Première mise au vote :

***La proposition de dissoudre cette sous-commission
est approuvée par 8 voix, 5 voix contre, et 3 abstentions***

Seconde mise au vote :

***La proposition de renvoyer le réaménagement des Bains du Saugy
à la commission de l'aménagement du territoire & tissu économique,
est approuvée par 9 voix, 1 voix contre, et 6 abstentions***

Mme STALDER demande que la réunion de la commission de l'aménagement du territoire & tissu économique, agendée au 22 novembre, retienne cette date pour étudier le sujet ou, si ce n'est pas possible, d'inclure cet objet à la prochaine séance du 29 novembre. Mme UDRY en prend note.

Déchets

M. FEYER communique que l'Etat de Genève vient de publier son « Inventaire 2010 des déchets du Canton de Genève ». Cette statistique, fort intéressante, montre la situation suivante : La moyenne genevoise est de 252 kg de déchets incinérés par habitant. Le taux de collecte des recyclables est de 43%, soit 189 kg par habitant. Genthod a produit 648 tonnes de déchets incinérés, soit 234,7 kg par habitant. Ce qui est donc inférieur à la moyenne et nous met à la 7^e position par rapport aux 44 communes genevoises ; la meilleure étant Chancy, avec seulement 205,6 kg par habitant. Depuis 2006, le nombre de kilos de déchets incinérés par les Genthousiens a régulièrement baissé, puisque nous avons alors encore 303,8 kg par habitant. Cette situation est très réjouissante. En ce qui concerne le recyclage, seulement 86 tonnes ont été récupérés sur la commune, soit 11,7%. Ce faible taux de recyclage met Genthod à la dernière place des 44 communes genevoises. Ce n'est évidemment pas très bon.

En conclusion, vu que les habitants de Genthod ne produisent que 234,7 kg de déchets par habitant, nous devons conclure que le tri se fait très bien et que chacun prend la peine d'apporter ses déchets à l'ESREC des Chanâts. Par contre, si nous voulons encore améliorer ce taux de recyclage, la Commune doit installer davantage d'Eco points à la disposition des habitants. Ce sujet est d'ailleurs en discussion à la commission de l'environnement.

Il ajoute que ces chiffres pourraient intéresser les Genthousiens, aussi il laisse le soin à l'Exécutif de voir s'il souhaite faire une information et sous quelle forme. Enfin, il lance un défi à la population : celui de se placer dans le top 5 dans les deux ans, ce qui pourrait faire l'objet, là aussi, d'une information à la population par le biais du Genthod Info.

M. REALINI a constaté, ces derniers mois, des défaillances au niveau du ramassage des déchets.

M. MAZENOD connaît ce problème, aujourd'hui résolu. Il vient de recevoir un courrier dans lequel était mentionné qu'un camion étant cassé, la tournée n'avait pas pu être terminée.

Convocations et CMNet

Se référant à l'article 15 de la LAC relatif aux convocations des Conseils municipaux, M. GUEx regrette la décision de devoir désormais les chercher sur CMNet et non plus de les recevoir par poste. Cela ne va pas dans le sens de la loi, voire est en contradiction. De plus, certains pourraient oublier de se rendre dans leur boîte e-mail. Pour convoquer par courriel, la décision en revient au Conseil municipal. Le Bureau doit donc prendre position.

M MAZENOD confirme le trop-plein de papier, tout en sachant que la loi y oblige. Peut-on convoquer par électronique ? Il suggère d'attendre la présentation de CMNet par M. BARATELLI le 5 décembre à 18h30 pour prendre une décision.

Places motos

Mme UDRY demande s'il n'est pas possible de mettre des places motos et vélos à certains endroits, comme au centre du village. En effet, il manque de telles places et les deux-roues garent comme ils peuvent.

M. FAVRE accepte de traiter ce sujet en commission du génie civil.

Parking esplanade de Genthod-Bellevue

Mme STALDER a relevé plusieurs plaintes sur le parking de l'esplanade de Genthod-Bellevue entre les places limitées à 3h et 15h. C'est un problème récurrent sur lequel il faut à nouveau se pencher. Plusieurs communiens, qui souhaitent prendre le train, ne trouvent pas de places disponibles. Elle souhaite que la commission de la sécurité reprenne ce dossier en main.

M. GUEX demande de faire appliquer la loi par davantage de contrôles.

Mme STALDER dit avoir proposé le système des macarons, système non retenu.

Mme UDRY demande également que la commission de la sécurité prenne en charge ce problème effectivement récurrent.

M. HONEGGER dit avoir remarqué des voitures immatriculées dans d'autres cantons et plus loin.

Thermographie aérienne

En réponse à Mme STALDER, M. MAZENOD indique qu'il n'a pas reçu de nouvelles suite à la thermographie aérienne des bâtiments effectuée il y a quelques mois. Il s'est même renseigné sur le site de l'Etat de Genève, en vain.

La séance publique est levée à 22h15.

11. Huis clos (naturalisation)

La secrétaire
Fabienne UDRY

Le président
Wolfgang HONEGGER